

LA YEALM REGATTA 2025

1. LA REGATE :

La régata de Yealm, organisée par le Yealm Yacht Club, existe depuis 35 ans. Yealm est le nom de la rivière qui sépare les villages de Newton Ferrer et Noss Mayo, à proximité de Plymouth. C'est une régata anglaise, traversant la Manche de nuit avec départ de la baie de Wembury, dans l'estuaire de la rivière de Yealm vers 18:00 heure locale et arrivée à la bouée Ar Gouredec à l'entrée du chenal du port de Trébeurden (temps pris par auto-pointage) soit un parcours de 102 NM.

Nous accompagnons cette régata anglaise sans réelle régata officielle pour nous (pas de déclaration de régata à la FFV, pas de nécessité de licence). Le classement français où les temps de chacun sont pris en compte, corrigés en temps compensé selon le handicap Osiris, sera validé et disponible.

A chaque édition de cette régata, les liens entre équipages français et britanniques se renforcent, des amitiés se créent, donnant lieu à des retrouvailles festives très sympathiques.

Merci de remplir les deux fiches d'inscription jointes (une pour le club de Yealm, une pour le club de Trébeurden) à adresser avant le 16 mai à Muriel Mig (muriel.mig1@gmail.com).

2. LE PROGRAMME :

- Mercredi 25 Juin : Pot et dîner offerts par le Yacht Club de Newton Ferrer, dans la rivière Yealm
- Jeudi 26 juin : Départ de la régata (embouchure de la rivière) vers 18 :00, heure anglaise.
- Vendredi 27 juin : Arrivée à Trébeurden dans la journée.
- Vendredi soir : Pot à la maison de la mer
- Samedi midi à la maison de la mer :
 - 12h 30 : Remise des prix
 - 13h30 : Buffet . Alain Omnès, de « l'Épicerie et la Cave », en face de l'office du tourisme, nous offre ce moment de dégustation en partenariat avec le Yacht Club.

Attention, l'heure légale au Royaume Uni est UTC + 1, donc une heure de moins que nous.

3. LES CONDITIONS FINANCIERES

- Le tarif de l'inscription est de 70 € par bateau, à régler au yacht Club de Trébeurden, de préférence par Hello Asso sur le site du Yacht Club : <https://www.helloasso.com/associations/yacht-club-de-trebeurden/evenements/yealm-2025>, comprenant les pots, dîner pour 4 personnes, la nuit au ponton dans la rivière Yealm et 4 polos du YYC.
- S'il y a plus de quatre personnes à bord : + 6 €/ personne supplémentaire, ainsi que 12 € par polo (payables sur Hello Asso).

4. ORGANISATION GENERALE

- Départ à la convenance de chaque skipper, l'idéal étant que chacun se positionne au début de la semaine précédant le séjour à Newton Ferrer pour que des escadres puissent se créer, permettant de traverser la Manche accompagné.
- Jusqu'au ralliement, chacun peut visiter à sa guise cette magnifique côte sud de l'Angleterre. Sont particulièrement recommandés : Falmouth, Fowey, Salcombe.
- Le ralliement se fait le mercredi 25 juin au ponton situé dans la rivière Yealm. Une navette est mise gracieusement à disposition, permettant de se rendre au Yacht Club de Newton Ferrer en fin d'après-midi.
- Ceux qui le souhaitent peuvent séjourner dans l'une des marinas de Plymouth, essentiellement Sutton Harbour, plus proche du centre-ville, mais accessible par une porte à marée haute, ou Queen Anne's Battery, sans contrainte de marée et à peine plus loin de la ville. La réservation est conseillée (marina@sutton-harbour.co.uk; Queenannesbattery.customerhelp@mdlmarinas.co.uk). Un taxi est alors nécessaire pour rejoindre le Yacht Club

5. FORMALITES ADMINISTRATIVES PERSONNELLES

Elles concernent chaque personne présente à bord du bateau et devront être effectuées individuellement.

- **Le Passeport :**
Un passeport avec une validité d'au moins 6 mois est nécessaire.
- **Le UK ETA** (Electronic Travel Autorisation : Autorisation de Voyage Electronique) devient obligatoire à partir du 2 avril 2025 pour se rendre au Royaume-Uni.
 - o Il est possible de demander cette autorisation depuis le 5 mars 2025 sur le site du gouvernement britannique ou par le biais d'une application dédiée.
 - o Qu'est-ce que l'ETA?
Il s'agit d'un numéro attribué au passeport concernant les voyages au Royaume-Uni pour les loisirs, les activités professionnelles autorisées, les études de courte durée et le transit

terrestre (contrôle frontalier lors de la correspondance avec un vol de retour). Il ne s'agit pas d'un visa donc la demande est simplifiée et rapide ; elle se fait en ligne avec un temps moyen de traitement de 3 jours ouvrés, mais souvent moins.

Le coût de l'ETA est de 16 livres sterling, soit environ 19 €.

Il est valable 2 ans, ou jusqu'à l'expiration du passeport auquel il est lié (si celui-ci expire en premier). Il permet de faire plusieurs séjours de courte durée (durée maximale de 6 mois par visite).

○ Comment l'obtenir ?

Vous devez passer de préférence par l'application mobile **UK ETA App** (l'application est disponible sur App Store et Google Play). La procédure par internet sur le site du gouvernement britannique est nettement plus complexe et déconseillée.

Pour faire votre demande d'ETA, vous aurez besoin des documents suivants :

- un passeport en cours de validité (biométrique de préférence)
- une adresse électronique valide
- un moyen de paiement électronique fonctionnel.

Sur l'application pour téléphone mobile, vous pourrez scanner le passeport, faire la photo directement et payer par carte bancaire.

○ NB : L'expérience a montré que l'application fonctionne mieux sur Apple/Iphone que sur Android. Elle est exclusivement en Anglais.

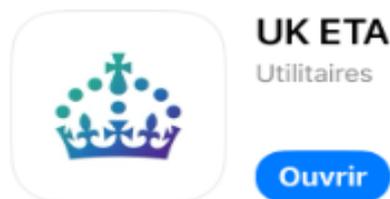
Il est possible de solliciter un ETA à partir du portable de quelqu'un d'autre.

Ceux qui auraient des difficultés peuvent appeler Muriel Mig (07 85 88 60 59), Dominique Tabuteau (06 03 70 01 54) ou Patrick Estable (06 08 27 25 92) pour obtenir de l'aide.

○ Attention :

Il est recommandé de bien vérifier le site sur lequel vous achetez votre ETA ; il doit relever du gouvernement britannique (en langue anglaise) et le coût de l'ETA ne doit pas dépasser celui qui est indiqué dans cet article.

○ Ci-dessous l'application à installer sur son smart phone :



6. FORMALITES POUR LE BATEAU

- **Le pavillon britannique et le pavillon jaune (Q)** sont à hisser sous la barre de flèche tribord en arrivant dans les eaux britanniques. Une visite de la douane est possible à bord.
- **L'équipement de sécurité réglementaire** pour une navigation nocturne jusqu'à 60 milles d'un abri est obligatoire avec notamment un radeau de survie équipé en semi-hauturier et une VHF de préférence avec ASN avec au moins une personne titulaire du CRR (certificat restreint de radiotéléphonie) à bord (cf division 240 concernant le matériel de sécurité obligatoire).
- **Le SPCR** (Submit a Pleasure Craft Report): Une fois que chaque personne à bord est porteuse de son passeport **et** de son ETA, le skipper doit faire sa déclaration d'arrivée dans les eaux britanniques, en envoyant au plus tard 24 h avant le départ le formulaire suivant :

www.spcr.homeoffice.gov.uk, qu'il est possible de renseigner soit sur ordinateur, soit sur smartphone.

- a. Il faut d'abord créer un compte (adresse email, mot de passe) si cela n'a pas été déjà fait l'année précédente
- b. Remplir le formulaire en fournissant les informations sur
 - i. le bateau
 - ii. le skipper
 - iii. les numéros de passeport de toute personne à bord
 - iv. la date de départ et l'arrivée estimées ainsi que le lieu d'accostage
- c. Le formulaire peut alors être soumis. La réponse par mail est rapide.
- d. Il faudra à nouveau remplir ce formulaire au moment du départ (beaucoup plus rapide, les différents renseignements étant gardés dans le dossier).

7. LA FIEVRE APHTEUSE

- En raison d'une épidémie très préoccupante de fièvre aphteuse en cours en Europe, le gouvernement britannique a décidé d'interdire à compter du 12 avril l'importation personnelle de toute viande, produit laitier afin de prévenir la propagation de la maladie au Royaume Uni.
- Il est donc illégal d'importer les articles tels les sandwiches, le fromage, les viandes séchées ou crues (bœuf, mouton, porc, chèvre, sanglier, cerf...), les produits laitiers (beurre, yaourts...) ou le lait pasteurisé ou non. Les conserves sont a priori aussi concernées (pâté Hénaff compris).
- Ne sont pas concernés le chocolat, les confiseries, le pain, les gâteaux, les biscuits, les pâtes, les poissons, volailles, œufs, miel, huile.
- Les fruits et légumes sont autorisés sauf ceux venant de pays exotiques (bananes, citrons verts, ananas...).
- Ceux qui sont trouvés avec ce type de denrées à la frontière devront soit les rendre aux autorités soit les faire saisir et détruire. Une amende jusqu'à 5000 £ peut être prononcée.
- On ne connaît pas la forme que prendront d'éventuels contrôles à l'arrivée des voiliers, donc grande prudence.
- Pour plus de détails : www.gov.uk/bringing-food-into-great-britain

8. LES AUTRES LIENS UTILES

- LE YYC : <https://yealmyachtclub.co.uk/>
- UK ETA - APP : <https://play.google.com/store/apps/details?id=uk.gov.HomeOffice.ho3>
- UK Border Forces : <https://www.gov.uk/guidance/sailing-a-pleasure-craft-that-is-arriving-in-the-uk>
- Manuel CRR pdf gratuit: https://www.anfr.fr/fileadmin/user_upload/manuel-crr-23.pdf

9. LES PIECES JOINTES

- Fiche d'inscription destinée au Yacht Club de Trébeurden
- Fiche d'inscription destinée au Yacht Club de Yealm
- Fiche d'auto pointage à remplir à l'arrivée de la traversée

**Les deux premiers documents sont à remplir et à renvoyer avant le 16 mai à Muriel Mig :
muriel.mig1@gmail.com.**

